

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20250434

L'an deux mil vingt-cinq, le dix avril à 20 h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Marolles-Lès-Saint-Calais en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

02 avril 2025

Date d'affichage

02 avril 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 27

Votants : 37

MM. BORDEAU Christian, CHABILLANT Jean-Luc, DUPIN Christian, GAUTHIER Renaud, GUIBERT Aris, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan donne pouvoir à Mme DAVID Isabelle
M. CHÉRON Michel
M. FLAMENT Dominique
M. FOUCAULT Yves
M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme RENARD Candy
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Mme STERBA Éléonora
M. LABURTHE-TOLRA Benjamin donne pouvoir à Mme LELONG Françoise
M. LACOCHE Jacques donne pouvoir à M. MARIAIS Jean-Pierre
M. LEBERT Philippe donne pouvoir à M. BORDEAU Christian
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole
M. MORIN Sébastien
M. PARIS Hubert
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre
Mme BESNIER Claire donne pouvoir à Mme NELET Annie
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à M. PLUT Jean-Claude

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

VOIRIE

CONSULTATION FAUCHAGE DEBROUSSAILLAGE DES DEPENDANCES 2025-2028

DECLAREE SANS SUITE POUR MOTIF D'INTERET GENERAL

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence « création ou aménagement, entretien de la voirie »,

Vu la délibération définissant l'intérêt communautaire,

Monsieur le Président informe qu'une consultation a été lancée le 21 février 2025, selon la procédure adaptée, pour la passation d'un marché de service, pour les prestations de fauchage, débroussaillage des accotements et dépendances de la voirie communautaire (campagnes 2025 2026 2027 2028), sur les communes de Berfay, Conflans-sur-Anille, Dollon, Ecorpain, Marolles-les-Saint-Calais, Montaillé, Saint Gervais de Vic, Semur-en-Vallon, Vancé. La date limite de remise des offres était fixée au 21 mars 2025.

Le choix de la procédure adaptée fait suite à l'évaluation du besoin chiffré à moins de 221 000€ HT (seuil de la procédure formalisée pour les marchés de services).

Aussi, une seule offre a été déposée, pour un montant de 264 231,60 € HT, soit supérieur au seuil de la procédure adaptée.

En l'absence d'autres offres remises et donc l'insuffisance de concurrence, la présente consultation est remise en cause.

Monsieur le Président propose de déclarer la procédure sans suite, pour motif d'intérêt général considérant l'erreur du choix de la procédure de consultation et le nombre insuffisant d'offres à analyser.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECLARE** la présente consultation sans suite, pour motif d'intérêt général, consécutive à l'erreur du choix de la procédure de consultation,
- **LANCE** une nouvelle consultation sur la base d'un cahier des charges revu.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 10 avril 2025

La secrétaire de séance,

Le Président,

Candy RENARD



Michel LEROY



COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS